



FORMULAIRE A

Demande d'ouverture de dossier pour vol de drone

Validité de la demande :

- La présente demande est valable pour une durée de 12 mois, pour autant que les informations mentionnées ci-après restent valables.
- Si le pilote est mineur ou sous curatelle, compléter également le FORMULAIRE B**
- Les demandes complétées doivent parvenir à la police au minimum 5 jours ouvrables avant le vol, sous risque de ne pas être prises en considération.
- Les demandes doivent obligatoirement être accompagnées du ou des brevet(s) d'aptitude de pilote reconnu(s) par l'OFAC, d'un plan de la zone de vol, des copies de documents d'identité ainsi que celles des polices d'assurances responsabilité civile spécifiques, sous risque de ne pas être prises en considération.



Date d'ouverture du dossier dès le : (valable 12 mois)

Hauteur de vol souhaitée (AGL) :

But du vol (description courte) :

Adresse du vol :

Commune :

NPA :

Création du plan de la zone de vol et définition des zones de restriction Joindre à la demande.

Accès à la carte interactive pour créer le plan de vol et connaître les zones de restrictions de vol, cliquez sur le **lien hypertexte** →



Restrictions Copie des autorisations à joindre avec la demande d'ouverture de dossier.

- A moins de 5 km. de l'aéroport de Genève (GA) → OUI NON
- A moins de 300 m. d'un bâtiment public ou d'une organisation internationale → OUI NON
- Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) → OUI NON
- Vol nécessitant la catégorie SPÉCIFIQUE selon l'OFAC → OUI NON
- Dans le cadre d'une manifestation publique → OUI NON

Identité et moyens de communication du pilote / représentant légal / curateur

Nom : _____ Civilité : _____
 Prénom : _____ Nationalité : _____
 Date de naissance : _____ E-mail : _____
 Tél. mobile / fixe : _____ N° d'enregistrement : _____
 brevet pilote

Adresse de facturation

Nom de l'entreprise : _____ Nom / Prénom : _____
 Rue et numéro : _____ NPA et localité : _____
 Tél. mobile / fixe : _____ E-mail : _____

Données complètes de l'aéronef sans occupant

Catégorie (CE) : C0 C1 C2 C3 C4 Autre : _____ N° d'exploitant : _____
 Marque et modèle : _____ N° de série : _____
 Poids (gr.) : _____ N° Contrôleur de vol : _____

Assurance responsabilité civile spécifique au vol d'aéronef sans occupant

Nom de l'assurance : _____ N° de police : _____
 Valable du / au : _____

Signature du pilote / représentant légal / curateur

Le demandeur certifie :

- Avoir pris connaissance du règlement sur les émoluments et frais des services de police **REmPoi - F 1 05.15**
- Avoir complété le présent formulaire avec des informations exactes et conformes à la vérité.
- Avoir pris connaissances des informations importantes susmentionnées et celles relatives à la validité de la demande.
- Avoir pris connaissance des règles de l'Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS - RS 748.941), concernant par exemple l'éventuelle exigence de souscription d'une assurance responsabilité civile.
- Avoir pris connaissances des prescriptions cantonales en la matière, soit du règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation (RaLA - H 3 05.02).
- Avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation Européenne sur les drones.

Signature :



Lieu et date :



FORMULAIRE B

COMPLEMENT AU FORMULAIRE A (POUR MINEURS OU PERSONNES SOUS CURATELLE)

- L'âge minimal pour exploiter un drone en catégorie « ouverte » est fixé à 12 ans et à 14 ans pour exploiter un drone en catégorie « spécifique ».
- Les enfants âgés de moins de 12 ans peuvent télé-piloter un drone à condition d'être supervisés par une personne âgée de 16 ans révolus et possédant des compétences de pilotage adéquates.

Identité du pilote

Civilité :	Nom :
Prénom :	Nom de naissance :
Date de naissance :	Nationalité :

Document d'identité

Type de document :	<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Carte d'identité	Pays :
Numéro :		Fin de validité :

Adresse et moyens de communication

Rue et numéro :	NPA et localité :
Tél. mobile / fixe :	E-mail :

Signature du représentant légal / curateur

Le représentant légal / curateur certifie :

- Avoir pris connaissance du règlement sur les émoluments et frais des services de police **REmPol – F 1 05.15**.
- Avoir complété le présent formulaire avec des informations exactes et conformes à la vérité.
- Avoir pris connaissances des informations importantes susmentionnées et celles relatives à la validité de la demande.
- Avoir pris connaissance des règles de l'Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS - RS 748.941), concernant par exemple l'éventuelle exigence de souscription d'une assurance responsabilité civile.
- Avoir pris connaissances des prescriptions cantonales en la matière, soit du Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation (RaLA – H 3 05.02).
- Avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation Européenne sur les drones.

Signature :

Lieu et date :

Signature du
représentant légal

- INFORMATIONS IMPORTANTES -

Facturation

Veillez prendre connaissance du Règlement sur les émoluments et frais des services de police (REmPol – F 1 05.15).

Lorsque vous avez choisi le lieu que vous voulez survoler, veuillez-vous rendre sur la carte interactive, ce qui vous permettra de savoir si vous devez demander certaines autorisations :

Zone soumise à autorisation de SKYGUIDE :

Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS).

Zone de 5 km autour de l'aéroport de Genève (GA).

Zone CTR : Zone concernant la catégorie spécifique souhaitant voler à une hauteur de plus de 120m. (OACS).

→ Skyguide : <https://www.skyguide.ch/fr/services/vols-speciaux>

→ Demande en ligne : <https://sfo.skyguide.ch/operator/requets>

Zone soumise à autorisation OROEM : Délivré par l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN).

Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM).

Zones soumises au règlement cantonal sur la faune :

Règlement d'application de la loi sur la faune (RFaune).

→ Formulaire de demande : <https://www.ge.ch/document/demande-autorisation-activites-nature>

→ E-mail de demande : nature.ocan@etat.ge.ch / tél. : 0041 022 388 55 40

Zones des 300 mètres autour d'un bâtiment public ou d'une organisation internationale :

Sans dérogation exceptionnelle, il est interdit de voler à moins de 300 mètres des bâtiments et organisations mentionnées.

Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation (RaLA).

→ Formulaire de demande : <https://www.ge.ch/document/demande-vol-aeronefs> (document à télécharger)

→ E-mail de demande : bsd.autorisations@police.ge.ch

PLAN DE VOL

Veillez mentionner vos points de décollage/atterrissage en fonction de la surface de votre zone de vol et dans l'obligation du contact visuel direct entre le pilote et son drone.



Zone de décollage / atterrissage
 Zone de vol



Zone de vol trop grande et inadaptée

MARCHE A SUIVRE

